L'Abeille de la Nouvelle-Orléan
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 29 JUILLET 1886.

Saison d'été.

Nous allons entrer dans le mois d'août et l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans reste toujours excellent. La fièvre jaune ne s'y est pas manifestée, même sous la forme la plus bénigne ; pas même l'un de ces cas douteux qui entraînent le débat, la discussion violente souvent, et que ceux-ci qualifient de fièvre paludéenne ou autre, ceux-là, de fièvre jaune.

Ce suspect là n'a pas fait son apparition cette année, et sous ce rapport on peut dormir sur les deux oreilles, si la chose est décidément possible. Il y a mieux, consultez les médecins auxquels vous accorder de l'autorité, interrogez les membres du Bureau de Santé, ils vous diront que les fièvres de types divers, qui en général sont le triste produit de l'été, se font de plus en plus rares et qu'en ce moment elles sont en si petit nombre qu'il n'est pas besoin d'en parler. Très peu fréquents aussi les cas d'insolation, et si à cet endroit vous vous reportez aux rapports de villes de l'Ouest et du Nord, vous reconnaîtrez que nous sommes beaucoup plus favorisés qu'elles.

Nous avons, sans nul doute, de ci de là, des chaleurs lourdes, intenses, mais en somme la température ne s'est pas montrée trop intolérante, et thermométriquement parlant, la Nlle-Orléans reste au-dessous de bien des grandes villes où cependant on va passer l'été et griller par habitude ou par mode. Un étouffement élégant, et qui vous assure une place sur les tablettes de celui qui commet les *Society Notes* de l'endroit.

Que nous voilà donc loin de cet autre foisonb, quatre ou cinq mois durant chaque année, nous passions vraiment pour une cité presque pestiférée. Et comme le changement serait entier, la renaissance complète, si par hasard nous tombions sur une administration vraiment soucieuse de nos intérêts, accomplissant ces travaux de voirie, d'assainissement, qui sont tout indiqués et que systématiquement on transmet à des successeurs. Assainissement que nous ont valu partiellement des entreprises privées, mais dont nos mandataires municipaux ne semblent guère avoir cure. Que d'items ont eu et ont encore au budget la préférence sur celui-là qui cependant les devrait primer tous.

Parcourez nos rues même les plus fréquentées, et à tout bout de champ, vous rencontrerez des eaux croupissantes, des détritus oubliés là, Dieu sait depuis quand, des trottoirs défoncés ou étagés, dont le niveau change à chaque pas, des chaussées éventrées, des herbes folles se jouant en pleine ville, des cloaques enfin que mille et une fois l'on a dénoncés et toujours inutilement.

En vérité, il faut que notre climat exerce une action bien puissante pour que devant ces coupables négligences la ville reste aussi saine.

Et puis remarquez comme nos étés sont mouvementés ici, si on les compare à ce qu'ils étaient jadis. Nous vous parlions récemment de cet exode régulier qui nous dépeuplait chaque année durant un semestre presque tout entier ; nous vous rappelions le quasi marasme où tombait alors notre population. Rien de cela aujourd'hui.

A coup sûr, nous n'avons pas les plaisirs, les somptuosités de l'hiver, mais enfin le programme de l'été est souvent fort attrayant. Comment s'en étonner d'ailleurs, lorsque tout le monde semble vouloir collaborer à ce programme, au retour de chaque été. Compagnies, Sociétés de tous genres, Clubs, l'entente est parfaite sous ce rapport, et elle est continue.

Durant les mois de chaleurs, Paris qui n'est plus Paris, se rattrape sur les fêtes de la Bastille des environs ; pas de dimanche qui ne passe sans qu'un programme tentant amène la foule sur l'un de ces délicieux points qui entourent la capitale.

Il en est un pris ainsi pour la Nlle-Orléans ; elle n'est pas, sans doute, environnée de villettes, de villages, de bourgs, de campagnes peuplées qui puissent lui échelonner, de la sorte, des fêtes faisant une chaîne non interrompue de dimanches charmants. Néanmoins, elle a les dons à elle-même, dans une certaine mesure. Des les derniers jours d'avril, la joyeuse série commence maintenant ; à partir de cette époque, il n'est pas un dimanche qui n'ait sa réjouissance, sa fête, et cela à quatre pas de nous, dans des localités où l'on se transporte aisément et à peu de frais.

Concerts en plein vent, pique-nique, bals champêtres, jeux populaires, courses, joutes, régates, feux d'artifice, théâtre, tout cela se renouvelle continuellement, et vaut à ceux qui sont dans le mouvement, d'arriver fort agréablement au retour de la saison d'hiver.

Les beaux établissements qui se sont fondés sur les bords du lac, ont donné l'élan ; à eux surtout on doit cette transformation de la Nouvelle-Orléans en été. Le West End et le Fort Espagnol ont certainement inauguré cette ère nouvelle ; on ne saurait trop le rappeler et leur en tenir compte.

Grâce à cette activité dans le plaisir nous conservons un chiffre de population fort respectable même durant les mois les plus éprouvants ; nombre de ceux qui se distribuaient autrefois dans les diverses villes d'eaux du lac, nous restent actuellement.

Donc nous n'hésitons point à le dire aux résidents des paroisses de la Louisiane, quand les exigences de la culture ou les devoirs professionnels leur en laissent le loisir, qu'ils ne craignent point de visiter la Nouvelle-Orléans au cœur même de l'été. Ils y trouveront encore animation, plaisirs, et une salubrité qui n'a rien à envier à aucun autre grand centre des Etats-Unis. Nous ne sommes plus, Dieu merci ! la ville qui faisait sieste durant un tiers de l'année. Nous voici fort éveillés, tout pleins de vitalité.

AU WEST END.—C'est, croyons-nous, la première fête que donne le Young Men's Mutual Benevolent Association, et le début promet d'être brillant. Pour recevoir ses invités—car le festival est complimentaire—la Société a choisi le West End, c'est-à-dire un endroit toujours justement fashionable. Le programme de la soirée est divisé en deux parties ; la première se composera d'un feu d'artifice, aux pièces nombreuses, et la seconde, d'un bal à grand orchestre.

Au cours de ce bal, un incident qui ne manquera point d'intérêt : le tirage d'une loterie comprenant deux lots, deux bagues en diamants, et dont un billet sera offert à chacune des dames et jeunes filles présentes. La fête aura lieu après demain samedi.

—Tous les soirs, concert instrumental au West End et au Fort Espagnol ; l'orchestre de celui-ci, sous la direction du Professeur Geo. Sontag ; l'orchestre de celui-là, conduit par le Professeur Mosses.

Le prix de l'excursion à chacun de ces points est de 15 cents, aller et retour.

MILNEBURG OPERA HOUSE.—Tous les soirs, représentation offerte gratis au public du Milneburg Opera House, et représentation toujours attrayante. Le programme comprend des vaudevilles, des chansonnettes, des scènes burlesques, et des morceaux du grand répertoire, chantés par MM. C. Renaud, ténor, A. Rival, baryton.

JARDIN MAGNOLIA.—C'est au "Jardin Magnolia—bords du Bayou St-Jean—que les membres du "Tulane Jr. Benevolent Association" célébreront, dimanche, 1er août, leur premier anniversaire.

Cette fête complimentaire se composera de jeux, de courses diverses, d'un concert-promenade et d'un bal.

PANORAMA.—Le Panorama de la Bataille de Paris sera ouvert quatre jours encore, de neuf heures du matin à cinq heures et demie de l'après-midi.

Lecture en français à quatre heures par M. Leclère, toujours très intéressant dans son sujet de l'œuvre de Philippoteaux.

OFFICIEL.

LOIS
VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE
L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

[No 85

LOI.

Faisant un crime à tout médecin ou praticien de prescrire des liqueurs spiritueuses et enivrantes, dans le but d'éluder, ou de permettre à des tiers d'éluder le paiement de la licence requise par une loi d'Etat, ou une ordonnance de paroisse ou de municipalité pour la vente desdites liqueurs spiritueuses ou enivrantes, ou dans le but d'éluder, ou de permettre à des tiers d'éluder les lois ou ordonnances interdisant la vente desdites liqueurs spiritueuses et enivrantes; prescrivant aussi une peine pour ces délits.

Section 1re. — Il est décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tout médecin ou praticien qui prescrira des liqueures spiritueuses ou enivrantes dans le but d'éluder ou de permettre à des tiers d'éluder le paiement de la licence requise par une loi de l'Etat ou une ordonnance de paroisse ou de municipalité pour la vente desdites liqueurs spiritueuses ou enivrantes, ou dans le but d'éluder ou de permettre à des tiers d'éluder les lois ou ordonnances interdisant la vente desdites liqueurs spiritueuses ou enivrantes, ou dans le but d'éluder ou de permettre à des tiers d'éluder les lois ou ordonnances prohibant la vente desdites liqueurs spiritueuses et enivrantes commettra un crime, et, s'il est reconnu coupable, sera condamné à une amende de $100 au moins et à un emprisonnement de 30 jours au moins et de 4 mois au plus.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 8 juillet 1886.

S. D. McENERRY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No 86.

LOI

Pour amender et décréter à nouveau les section 6 et 7 de la loi No 127 de 1880, intitulée : "Loi pour pourvoir à la nomination d'un surintendant et d'autres employés du canal du Nouveau Bassin et du Chemin Coquille ; prescrivant leurs devoirs, fixant leur traitement et limitant les dépenses dudit canal du Nouveau Bassin et du Chemin Coquille.

Attendu que l'article 180 de la Constitution établit qu'une profondeur d'aumons huit pieds d'eau devra être maintenue dans le canal du Bassin et à la barre formée à l'embouchure dudit canal ; que ledit article 180 prescrit en outre que toutes les dépenses d'amélioration et d'entretien dudit canal, du Chemin Coquille et de leurs dépendances, y compris le gages et salaires des employés, seront prises du revenu du canal seulement ; que l'article ci-dessus déclare aussi que les droits de tonnage à payer par les navires entrant dans le canal n'excéderont pas 10 cts par tonneau, d'après le mesurage officiel ; et

Attendu que, pour mettre à exécution les dispositions de l'article 180 de la constitution, il est nécessaire que les sections 6 et 7 de la loi No 127 de 1880 soient amendées—

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 6 de la loi 127 de 1880, intitulée "Loi pour pourvoir à la nomination d'un surintendant et d'autres employés du Canal du Nouveau Bassin et du Chemin coquille ; prescrivant leurs devoirs, fixant leur traitement et limitant les dépenses du dit Canal du Nouveau Bassin et du Chemin coquille," est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants : "Le Gouverneur de cet Etat achètera sans délai ou se procurera par contrat un bateau propulseur de dimensions et de puissance suffisantes pour remorquer tous les navires qui entreront dans le Nouveau Canal ou Bassin, ou qui en sortiront ; les frais de louage n'excéderont pas dix (10) pour cent par tonneau, pour entrer ou sortir ; s'il est passé un contrat pour le remorquage, cinq (5) cts. par tonneau pour entrer ou sortir seront versés au trésor de l'Etat sans frais accessoires ni réduction. Les droits de remorquage seront payés au bureau dudit Canal au moment de la livraison de la passe à raison de dix (10) cts. le tonneau, ainsi qu'il y est pourvu par l'article 180 de la Constitution ; il sera aussi émis un ticket distinct de la passe régulière du navire pour prouver que les frais de remorquage ont été soldés, le tout devant être remis avant de franchir le pont de péage. Il est bien entendu que les bateaux propulseurs remorquant leurs propres barges n'auront pas de droits de tonnage à payer, pourvu qu'ils ne portent pas de fret. Il est bien entendu aussi que tout steamer ou autre navire, faisant le service des villes d'eau, sur les côtes du lac ou du golfe, pourront entrer dans ledit Canal, et décharger, charger et prendre des passagers au dessous du pont inférieur ou extérieur existant actuellement, moyennant un droit de 10 cts. par tonneau, mesurage officiel ; néanmoins, lesdits steamers ou navires acquitteront les droits réguliers de tonnage sur les barges qu'ils emploieront pour transporter leurs chargements dans le Canal. Aucun navire, aucune embarcation quelconque, obligé de relâcher dans le Canal pour se mettre à l'abri, en cas de mauvais temps, aucun yacht de plaisir ou bateau de course, ne sera soumis aux droits ci-dessus, pourvu que ces bateaux se tiennent au-dessous du pont extérieur.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la section 7 de la loi 127 de 1880, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants :

"Tout radeau de troncs d'arbre (logs) ou de bois équarri pour vergues, en fraction de radeau, paiera 30 cts. par 1000 pieds, mesure de bois, lequel droit sollera les frais de tonage et débarcadère."

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est rappelée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 8 juillet 1886.

S. D. McENERRY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No 87 LOI.

Pour pourvoir à une plus rapide et plus efficace perception de la taxe de capitation (poll tax).

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, avant qu'une personne servant comme juré ou comme témoin, dans les affaires criminelles, reçoive la compensation à laquelle elle a droit pour frais de voyage et rétribution quotidienne, elle devra exhiber au greffier de la cour un reçu acquitté pour la taxe de capitation (poll tax) qu'elle doit.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que si ce reçu n'est pas produit, le greffier de la cour ou tout autre employé émettant les certificats ou warrants pour frais de voyage et rétribution quotidienne, livrera à la personne en défaut un warrant pour le montant qui lui est dû moins celui de la taxe de capitation non soldée ; il émettra ensuite un certificat ou warrant pour le montant ainsi réservé pour la taxe de capitation et l'adressera au trésorier du bureau des Ecoles de la paroisse où le montant susdit a été perçu.

Sec. 3.—Il est dé plus décrété, etc., Que le greffier de la cour ou tout autre employé émettant les certificats ou warrants susdits, rapportera au collecteur de taxes de la paroisse les noms de toutes les personnes de la rétribution des quelles a été réservé le montant de la taxe de capitation, et le collecteur placera ce montant au crédit de ces dernières dans le registre des taxes de capitation.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est rappelée, et que cette loi sera mise en vigueur dès qu'elle sera votée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 8 juillet 1886.

S. D. McENERRY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 88. RÉSOLUTION CONJOINTE.

Pour amender l'article 62 de la Constitution relatif à une vacance de la place de lieutenant-gouverneur.

Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'amendement suivant à l'article 62 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, relatif à la vacance de la place de lieutenant-gouverneur, sera soumis au peuple à la prochaine élection générale.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante pursuite de toute autre cause, le président par intérim du Sénat la remplira : il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 8 juillet 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 89

LOI

Etablissant le rang et l'ordre de préférence des privilèges et garanties sur les récoltes.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les privilèges et garanties sur les récoltes, accordés par les lois actuelles de cet Etat, prendront rang dans l'ordre de préférence suivant :

1. Privilége de l'ouvrier.
2. Privilége du preneur ou fermier (lessor).
3. Privilége de l'économe.
4. Garanties en vertu de la 1re section de la loi No. 66 de 1874, dans l'ordre de l'enregistrement.
5. Privilége des fournisseurs de provisions, de matériel et d'argent, et privilége du médecin.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi recevra son application dès qu'elle sera votée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 8 juillet 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1886.—Pour la Louisiane, le Texas et l'Arkansas, pluies locales, suivies de beau temps, vents variables, généralement du nord, température stationnaire. Les rivières resteront à peu près stationnaires.

Température du 28 juillet 1886.
Thermomètre de R. SCHMIDT, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	82	27.8
Midi	92	33.4
3 P. M.	89	31.6
6 P. M.	87	30.6

Nlle-Orléans, 28 juillet 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	90	Nashville, Tenn	92
Augusta, Geo	95	Pittsburg, Pa	85
Savannah, Geo	92	Cairo, Ill	91
Mobile, Ala	87	Davenport, Iowa	84
Montgomery, Ala	87	Dubuque, Iowa	79
Vicksburg, Miss	88	Keokuk, Iowa	83
Galveston, Tex	87	La Crosse, Wis	93
Indianola, Tex	84	St Louis, Mo	93
Shreveport, La	96	St Paul, Minn	81
Corsicana, Tex	92	Leavenworth, Kan	95
Chattanooga, Tenn	88	Omaha, Neb	92
Cincinnati, O	86	Yankton, D. T	78
Louisville, Ky	93	Key West, Fla	90
Memphis, Tenn	90	Nlle-Orléans, La	85

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Arthur J. Wellington à Mlle Henrietta Gilbert.
James Barringer à Mlle Elizabeth Sloane.
Rudolph Kehage à Mlle Marie Dulhom.
Chas L. Revolé à Mlle Emma Gonzales.
William Kennedy à Mme Mary McQuinney.
Warren Jackson à Mlle Lizzie Weathers.
Frazer N. Peter à Mlle Julia Ertzl.
Charles L. Miller à Mlle Sabina C. Grady.
Salvator Bottomia à Mlle Anna Cellota.
Giles Payne à Mlle Louise Gasper.
Samuel Jackson à Mlle Elizabeth Butler.
Edward Murray à Mlle Louisa Scott.
Robert E. L. Bernard à Mlle Virginia C. Brown.
William B. Bear à Mlle Mariam Kohlmeyer.
James W. Britton Jr à Mlle Mary Nathalie Torregrosa.

Naissances

Mme John L. Larrabe, un garçon.
Mme Joseph H. Lambert, un garçon.
Mme Ernest F. Groschke, une fille.
Mme Fred Jack, un garçon.
Mme Thos W. Collins, un garçon.
Mme Charles A. Kaufman, un garçon.
Mme William Gispert, une fille.
Mme Antonio Basili, une fille.

Décès.

Rev. Henry C. Weymouth 39 ans 1150 rue Magazine.
Mlle Mary Stokes 19 ans, 1537 rue Tchoupitoulas.
Rosa Keith 7 mois, 2018 Milton st.
Eugène Roman 24 jours, rue Freret entre Quatrième et Washington.
Mme J. A. Ballacey, 37 ans, rue Ursulines près Bourbon.
Emelia Grosche 3 jours, 28 1/2 rue Washington.
Dennis Sullivan 46 ans 97 rue Pologne.
Marshall Cave, 3 mois, 336 1/2 rue Howard.
Marie E. Cofaso 8 jours, 80 rue Toulouse.

Ventes inscrites aux bureaux de l'autorité des aliénations :

Marie Louise Saulet, veuve du vicomte Morand et als. à Jno. B. Lallande, une portion de terre dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Euphrosine, Franklin et Calliope.....$11,000

H. M. Hyams à A. Wagatha Jr., deux lots de terre dans le 4e district, dans l'ilet borné par les rues St-André, Front, Locust et Josephine.....$2,500

Wm H. Wilder à Mme Wilhelmina Schmidt, veuve de Michael Kinzinger, quatorze lots de terre dans le 2me district, dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Ste. Anne et Orléans.....$325

Joseph Michael Billgery à Mme Anna Barbara Billgery, deux lots de terre dans l'ilet borné par les rues Bacchus, Dryades, Deuxième et Troisième.....(donation.)

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Chas. B. Amory, du Massachusetts, contre la Ville—Procès pour $513 et intérêts sur un bon de $400 émis par la municipalité de la Nouvelle-Orléans en 1852.

Cour Civile de District.—Mohr, Hanemann & Cie contre Hughes J. Brewer—Procès pour moins de $1000.

Les accessions de Mme Emilie G. Wilkins, Isaac L. Crawcour et Henry Brinker sont ouvertes.

Cour Criminelle de District.—Joseph Wagner, un petit vendeur de journaux, pour avoir obtenu, à l'aide d'un faux bon, une certaine quantité de journaux aux bureaux du *Times-Democrat*, un mois à la Maison de Refuge.

E. B. Earhardt a demandé une nouvelle auditions de cause qui n'a pas été accordée.

Edward Valle, est accusé de voies de fait.

Edward Harrison de tentative de meutre à l'aide d'un révolver.

R. E. Lee Patton de voies de fait, ainsi que John Mulcahey.

Frédéric Williams dé port d'arme cachée.

Wm. Foley alias Business Filey, accusé d'abus de confiance, s'est déclaré coupable.

Moses Williams, accusé du meurtre d'un certain Benjamin Lee, le 24 décembre dernier, après avoir plaidé la non culpabilité le 8 avril, a comparu de nouveau hier devant la cour. Il a été reconnu coupable.

Cour du recorder Davey.—Auguste et Rachel Williams, ivresse ; $10 ou 20 jours.

Mollie Wild, ivresse et bris de paix ; $10 ou 20 jours.

Henry Meyers, bataille et bris de paix ; $5 ou 10 jours.

Mattie Griffus, bris de paix ; $2 50 ou 5 jours.

Anatole Baptiste blessures, $500 de caution.

Jennie White, insultes et abus, $100 de caution.

Cour du recorder Burthe.—Angelo et Nino Poretto, vagabondage, envoyés tous deux à la Maison de Refuge.

Piro Dalvez, ivresse et bris de paix $5 ou 10 jours.

V. Gulla, homicide, $1000 de caution.

Kate McDonald, ivresse, $10 ou 20 jours.

Marie McManus, ivresse, $10 ou 20 jours.

George Cola et Joseph Field pour s'être suspendus aux marchepieds des trains de Louisville et Nashville, le premier a été envoyé à la Maison de Refuge, l'autre condamné à $5 ou 10 jours.

Coupé en deux.—Les roues d'une des petites locomotives du chemin de fer de Carrollton ont passé sur le corps d'un chien qui a été presque séparé en deux.

Pour mettre fin aux souffrances de la malheureuse bête, l'officier Calongne, qui se trouvait non loin de là, lui a envoyé une balle dans la tête.

Paragraphes.—Un marin mexicain, Anatole Baptiste a été arrêté au pied de la rue Joséphine, sur la plainte d'un certain J. Delwhey à qui il avait infligé de nombreuses blessures.

Le puits Howard.—L'eau du puits Howard est-elle ou n'est-elle pas potable ?

Voilà la question qui s'agite depuis quelque temps à la Nouvelle Orléans et à la solution de laquelle s'intéresse la majeure partie de la population. Deux analyses ont été faites ; néanmoins, la question reste la même, l'opinion des deux analystes étant absolument contraire, et si le puits n'obtient pas de nouveaux adeptes, ceux qui, jusqu'ici ont cru reconnaître ou peut-être même ont reconnu une vertu à ses eaux, lui resteront fidèles jusqu'à preuve de leur nocuité.

La première analyse a été faite le 3 juillet, en voici le compte rendu.

L'eau chauffée à 40° c, dégage une odeur de boisé.

Elle est claire et légèrement brune, couleur qui provient de l'acide humique en combinaison avec de l'ammoniaque et de la soude formées par la décomposition de matières végétales.

Total des solides sur 100,000 parties.....142,300
Perte par l'ignition.....50,150

Total des principes minéraux	92,150
Chlorure de sodium	52,533
Carbonate de soude	31,385
Carbonate de magnésie	2,198
Carbonate de chaux	2,460
Oxydes de fer et d'aluminium	0,718
Sulphate de sodium	0,015
Silice	2,793
	92,102
Matières organiques volatiles et pertes	50,198
	142,300

Légères traces de nitrates,
Absence de nitrites,
Sel ammoniacique..... 0.104
Fortes traces de phosphates.

Remarque.—Les eaux contenant en grande quantité des matières végétales en dissolution ne sont pas potables.

La dernière analyse faite le 22 juillet a donné les résultats suivants :

Température, 18,5° c., couleur jaunâtre, d'un goût tolérable.

Un litre donne par l'évaporation à 140° C.: milligrammes

Matière solide	985.6
Acide carbonique	356.0

Analyse du résidu solide :

	milligrammes.
Chlorure de sodium	0.194.0
Carbonate de soude	192.0
Carbonate de Potasse	48.0
Chaux	24.0
Protoxyde de fer	10.0
Silice	57.0
Chlore	299.0
Acide carbonique	157.0
Acide sulphurique	3.0
Matières organiques desséchées à 140° c	21.0
Total	1,005.0

D'après l'analyse ci-dessus, les proportions pour 1 litre d'eau sont :

	Milligrammes.
Chlorure de sodium	493
Bicarbonate de soude	463
Bicarbonate de potasse	93
Bicarbonate de chaux	58
Bicarbonate de fer	22
Sulphate de chaux	7
Silice	57
Matières organiques :	
Terre végétale soluble dans l'eau	10
Total	1.212

L'eau de ce puits tient-elle ou non en dissolution des matières végétales et si elle en contient, dans quelles proportions ?

Telle est la question en litige, dont la réponse établira sa nocuité ou son innocuité.

A travers la ville.—Calme complet, ou presque complet dans la ville, pendant les dernières 24 heures ; point de délits sérieux, point d'incidents, point d'accidents, à peine quelques arrestations d'ivrognes.

Il serait à souhaiter pour notre ville que beaucoup de journées ressemblassent à celle-là ; malheureusement les jours se suivent sans se ressembler, les accidents sont chose commune et les malfaiteurs pour être restés hier dans l'ombre n'en existent pas moins.

Il est même à craindre que ce calme ne soit le précurseur d'une recrudescence de méfaits.

Tant pis pour la population, tant mieux pour la chronique.

Vols.—M. T. Guillié, qui habite rue Tchoupitoulas, près Robert, a découvert dans son poulailler un nègre qui lui a soustrait douze volailles et qui a réussi à s'échapper en sautant par dessus l'enclos.

Dans la nuit du 27 des inconnus se sont introduits chez M. W. Wailling, rue Septième, No. 500, et lui ont soustrait un pantalon, une moquire en argent, une paire de boutons de manchettes en or, une chemise et 35 sous de monnaie. De là, ils ont rendu visite à M. Walle, No. 473, et lui ont volé un pantalon et une paire de chaussures, le tout évalué $23 50.

Arrestations.—Ont été arrêtés : Toby Wartner, pour avoir violé l'ordonnance 5046, encognure Liberté et Poydras.

Louisa Miller, insultes et abus, coin Girod et Magazine.

John Sylvester, abus de confiance et détournement, rue Gacquet, No 243.

LOEFER'S PARK.—La belle et tant populaire Association du Pelican a fait des petits, et des petits très dignes d'elle, en vérité. Nous voulons parler du Young Pelican Mutual Benevolent Association, qui annonce son premier festival d'été pour dimanche prochain, au Parc Loeper ; un endroit spacieux, bien aéré, à quinze minutes de la rue du Canal.

Pour le modeste prix de 25 cents on promet des jeux de toutes sortes, un lancement de ballons de toutes formes et enfin des ascensions captives d'heure en heure.

De plus chaque porteur de billet aura une chance dans une loterie, dont le lot est une montre d'or.

Petites curiosités des villes d'eau.

On peut voir à X..., un écriteau gigantesque, pendu aux portes de l'établissement thermal :

"Hugène
pédicure de l'établissement
stirpe les corps."

Dans la même ville, un pauvre idiot se promène gravement dans la rue portant sur le dos la pancarte suivante :

"Demande une récompense à ceux qui ne la lui rapportent pas."

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents. Une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes :

LAFAYETTE EN AMERIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Incendie à bord du Labrador.

Quarantaine, L. S., 28 juillet—Le steamer français "Labrador", du Havre, est arrivé à la quarantaine ce matin à 3 heures 50 minutes et à 4:10 a. m., et a donné le signal que le feu était à son bord.

Le steamer de sauvetage Rescue et le bateau à vapeur William Fletcher sont allés à son secours. A 6 a. m. le Labrador fit un autre signal pour annoncer que le feu augmentait et qu'il était difficile d'arriver à l'endroit qui brûlait.

A 7:05 a. m. nouveau signal pour dire que le feu était éteint.

L'origine du feu et la perte ne sont pas connues. Les passagers sont sains et saufs, et ont été transférés avec leurs bagages à bord du bateau William Fletcher.

Le Labrador avait 124 passagers à bord qui, avec leurs bagages, sont tous en route pour la ville à bord du Fletcher.

Le steamer aura à débarquer sa cargaison avant de pouvoir se mettre en marche. Vers 6 heures A. M., on a profité de la marée montante pour jeter le Labrador à la côte.

Des remorqueurs ont été envoyés de New York à son aide. Les pompes fonctionnent et jettent de l'eau dans tous les compartiments.

Sensation à la Bourse.

Paris, 28 juillet—Une grande sensation a été causée aujourd'hui à la Bourse et sur les boulevards, par la rumeur de la mort de l'empereur Guillaume.

Partout on voyait des groupes d'individus excités discutant la nouvelle.

La rente est tombée à 82 francs 75 centimes. Mais lorsque le bruit a été démenti une réaction s'est faite sur le marché.

Envoi de troupes.

Paris, 28 juillet—Des troupes ont été envoyées de Toulon au pénitencier Pargelolles, pour réprimer un autre soulèvement des forçats. Ceux-ci se plaignent de leur nourriture.

Banque de France.

Paris, 28 juillet—Le trois pour cent est coté à 83 francs.

Soulèvement de Crofters écossais.

Londres, 28 juillet—Les "crofters" de Tirbe, Ecosse, sont toujours sous les armes. Trois cents de ceux ci gardent la côte toute la nuit pour empêcher qu'une force armée ne débarque et ne les surprenne.

Le département de la guerre.

Londres, 28 juillet—Le bruit circule dans le Club de l'armée et de la marine que la première chose que fera le nouveau gouvernement sera de nommer une commission chargée d'établir une enquête au sujet des accusations de corruption qui ont été portées contre le département de la guerre.

Parmi ceux qui sont accusés figurent l'amiral Lord Alburet, M. Shaw Lefevre ex-secrétaire de l'amirauté et Wardall, inspecteur-général d'ordonnance.

On allègue que ces fonctionnaires ont, contre actionnaires de la compagnie Martini, conclu des contrats au profit de celle-ci.

Lord Salisbury—M. Goschen.

Londres, 28 juillet—Lord Salisbury a déclaré à une assemblée, hier, que Lord Hartington a donné l'assurance que les libéraux unionistes appuieront le gouvernement conservateur, sur toutes les questions qui ont trait au maintien et à l'intégrité de l'empire.

M. Goschen a refusé, sous aucun prétexte, de faire une coalition avec les conservateurs.

Mort du Dr Albert Dunckeler.

Berlin 28 juillet—Le Dr Albert Dunckeler, bibliothécaire en chef à Cassel, vient de mourir.

Le journal Standard.

Londres, 28 juillet—Le journal Standard croit que la stabilité du Cabinet du marquis de Salisbury est assurée tant que M. Gladstone sera chef de l'opposition.

Le Marquis Tseng en Allemagne.

Berlin, 28 juillet—La visite du marquis Tseng en Allemagne a trait principalement à des navires qu'on construit à Stettin pour le gouvernement chinois.

Récompense méritée.

Londres, 28 juillet—Le board de commerce a voté une coupe d'argent au Capt. Rungh, du steamer Fulda, de la ligue Norte German Lloyd, pour les services qu'il a rendus lors du naufrage du naufrage du steamer Oregon, de la ligue Cunard.

Des médailles d'or ont été décernées aux seconds Frank E. et A. Siebert, et des médailles d'argent aux hommes de l'équipage, qui étaient chargés des chaloupes du Fulton et qui ont sauvé beaucoup de passagers du steamer Oregon.

Des médailles d'or ont été votées aux pilotes Sampson, Mitchell et Parker, du bateau-pilote Phantom, et l'équipage de celui-ci recevra des médailles d'argent.

Le capitaine de la goélette Annie A Gorham recevra aussi une médaille d'or, pour les secours donnés aux passagers et aux hommes d'équipage du steamer Oregon.

La Ligue Nationale.

Dublin, 28 juillet—A une assemblée de la Ligue Nationale qui a eu lieu hier en cette ville, M. Joseph Biggar, membre du Parlement, a prononcé un discours dans lequel il a dit qu'il n'y avait aucune raison pour se laisser aller au découragement. Les patriotes, a-t-il dit, ont déjà renversé deux cabinets, et il n'est pas impossible qu'ils en renversent un troisième. M. Bi